

RÉTABLISSEMENT DU JOUR DE CARENCE : QUAND LE DOGME L'EMPORTE SUR LA RAISON !

Profitant des États généraux des comptes de la Nation qui se sont déroulés le 6 juillet et auxquels participait la **FA-FP**, le ministre de l'Action et des Comptes publics (MACP) a annoncé le rétablissement du jour de carence dans la Fonction publique.

Le 30 mai dernier, lors de notre rencontre en bilatérale avec le MACP, nous avons proposé « l'abrogation des jours de carence dans le secteur privé afin de ne pas pénaliser doublement les salariés malades lors de leurs arrêts maladie. Sur ce point, la **FA** a d'ailleurs rappelé que plus de 7 salariés du secteur privé sur 10 bénéficient d'une prise en charge de leurs jours de carence par un système de compensation ».

Cette proposition, résolument progressiste, visait à mettre un terme à une disposition injuste pour les salarié.e.s du secteur privé et, par définition, inefficace puisque la « sanction du jour de carence » est compensée par sa prise en charge dans la plupart des cas !

Malheureusement, le progressisme incarné par la **Fédération Autonome** n'est pas celui porté par le gouvernement puisque dans un souci de réaliser « 170 millions d'euros d'économie par an »* et de faire baisser, comme en 2012, « le micro-absentéisme qui désorganise les services »*, « les agents du service public qui font un travail admirable et portent la République et ses territoires »* vont se voir appliquer un jour de carence !

Cette disposition qui concerne 5,4 millions de personnes induit non seulement une suspicion pour toutes les absences pour raison de santé dans la Fonction publique mais, plus grave encore, entrainera de fait des refus d'arrêt maladie par des personnes contagieuses pour leurs collègues et le public qu'elles côtoient.

Dans le même temps, le renoncement à un arrêt maladie de courte durée prescrit par un médecin entrainera de fait, faut-il le rappeler, une augmentation des arrêts de plus longue durée compte tenu de l'aggravation constatée de l'état de santé de l'agent.e.

Cette augmentation a d'ailleurs été mesurée avant l'abrogation du jour de carence par le gouvernement précédent.

Curieusement, le discours du MACP prononcé hier à Bercy n'y fait pas référence, pas plus qu'aux désorganisations des services bien plus importantes que celles engendrées par le « micro-absentéisme » !

À ce stade, la **FA** condamne tant la méthode utilisée, qui exclut toute discussion sur ce sujet, que le choix retenu de réintroduire un dispositif totalement inefficace en matière de santé publique et injuste vis-à-vis de l'ensemble des salariés de notre pays.

Autonome, progressiste, solidaire, à la **FA** un autre syndicalisme est possible !

Contacts Presse : Caroline Charruyer : 06.76.12.35.04

Pascal Kessler : 06.81.01.38.51

Bruno Collignon : 06.51.88.09.65

* Extrait du discours du MACP du 6 juillet 2017 « États généraux des comptes de la Nation » à Bercy